MAIRIE

CLARAFOND - ARCINE

74270

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU
26 NOVEMBRE 2015 à 20 h

PRESENTS : LAGRIFFOUL Jean Marc, GUILLET Anne-Laure, BRIQUET Christophe, BOUËDEC Hervé, PAMELARD Julien, PINGET Olivier, RICHARD Nathalie, SOGNO-LINA Eric.

Excusés : **Mme Annick SAJOUS** qui donne procuration à **J.M. LAGRIFFOUL**
Mme Sylvie TARAGON qui donne procuration à **A.L. GUILLET**
Mme Celsa BORDON qui donne procuration à **N. RICHARD**
M. Cédric JACQUOT qui donne procuration à **C. BRIQUET**

Secrétaire de séance : Christophe BRIQUET
Date de la convocation : 23/11/2015

Heure d'ouverture de la séance : 20h05

Heure de clôture de la séance : 22h10

Le Maire ouvre la séance et invite le Conseil à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris.

1°) – APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08/09/2015

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

2°) – REFORME TERRITORIALE (PROJET REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES)

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a transmis pour avis un projet de schéma départemental de coopération intercommunale en application de la loi 2015-991 du 07/08/2015 portant **N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **Ré**publique (Loi NOTRe).

Ce projet qui sera définitivement arrêté le 31/03/2016 pour une application prévue au 01/01/2017 prévoit :

- Le regroupement de la Communauté de Communes de la Semine avec les communautés du Pays de Seyssel et du Val des Usses,
- La dissolution du Syndicat des Eaux de la Semine, du SIVOM Usses & Fornant, du Syndicat Mixte Usses et Rhône (SCOT)
- Une réflexion à engager sur les syndicats scolaires.

La Communauté de Communes de la Semine ne disposant pas de 5 000 habitants, est contrainte, par la loi, de se regrouper avec une autre collectivité.

Anne-Laure GUILLET donne le compte-rendu des différents débats qui se sont tenus à ce sujet lors du Conseil communautaire du 24 novembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, procède à un vote dont le résultat est le suivant :

FAVORABLE à la proposition du Préfet : 01 – Olivier PINGET
DEFAVORABLE à la proposition du Préfet : 02 – Christophe BRIQUET + 1 procuration
PREND ACTE de cette proposition et souhaite qu'un délai acceptable soit proposé pour sa mise en œuvre : 9 (dont 3 procurations)

A la majorité, le Conseil Municipal PREND ACTE du projet présenté par le Préfet mais souhaite :

- qu'un délai acceptable soit proposé pour sa mise en place,
- des précisions concernant la future fiscalité et le devenir des syndicats.

3°) – DECLASSEMENT PORTION VOIRIE LES VERNETTES

Le Maire expose au Conseil qu'une portion de la voirie « Les Vernettes », située entre les parcelles A 2468, 2469 et ZI 20, 22 est à l'état de délaissé de voirie et n'a jamais été ouverte à la circulation publique.

Pour les « délaissés de voirie » un déclassement de fait est possible. Ces terrains n'étant plus utilisés pour la circulation, leur fait perdre le caractère de dépendance du domaine public routier. En conséquence il n'y a pas lieu, dans ce cas, de procéder à une enquête publique préalable.

Le conseil approuve le déclassement de ce délaissé de voirie pour son intégration dans le domaine privé de la commune et charge le Maire de faire établir le document d'arpentage correspondant et lui donne tout pouvoir pour l'accomplissement des différentes formalités nécessaires.

4°) – PLAN D'ALIGNEMENT TRAVERSEE DU CHEF-LIEU DE CLARAFOND

Afin de régulariser l'emprise des trottoirs existants au chef-lieu de Clarafond, un plan d'alignement a été commandé au cabinet de géomètres MONOD-URSOT, pour un montant de 6 644.60 €.

Pour honorer cette dépense, le Conseil accepte le vote d'un crédit supplémentaire à l'article 2151- Réseau de voirie – d'un montant de 500 € issu de l'article 022 – Dépenses imprévues.

5°) – RETROCESSION DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA C.C.SEMINE

Le Maire informe le Conseil que le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) à la Communauté de Communes de la Semine a entraîné, de plein droit, le transfert du Droit de Préemption Urbain (D.P.U).

Or, le PLU Intercommunal n'étant pas approuvé, la Communauté de Communes de la Semine, par délibération du 14/09/2015 a décidé de donner délégation aux communes de CHENE EN SEMINE, CLARAFOND-ARCINE, ELOISE et FRANCLENS pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U).

Le Conseil approuve cette délégation.

6°) – REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR CHANTIERS

Le Conseil, en application du décret n°2015-334 du 25/03/2015 décide d'instaurer la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recette au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

7°) – COMMISSION DE SUIVI DES CARRIERES

Conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière de l'Entreprise LADOY, une commission de suivi, composée de l'exploitant, de représentants de différentes administrations, de membres du conseil, a été créée en 2013. Pour permettre à cette commission de se réunir, Il y a lieu aujourd'hui de nommer les membres du Conseil.

Seront membres de cette commission : Anne-Laure GUILLET, Julien PAMELARD, Olivier PINGET.

8°) – TOUR DE ROLE ELECTIONS REGIONALES

Le conseil établit le tour de rôle pour la tenue du bureau de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

9°) – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ ***Secrétariat de Mairie*** :

Charlotte MOREL a quitté ses fonctions au sein de la mairie de Clarafond-Arcine le 31/10/2015. Elle est partie poursuivre sa carrière dans la commune voisine d'Eloise.

❖ ***Centre Communal d'Action Sociale***

Le Maire adresse ses sincères remerciements aux membres du C.C.A.S pour l'organisation du loto le 24 novembre dernier à l'attention des personnes de 60 ans et plus de la commune.

❖ ***Constructions S.C.I PORTE DES ALPES (M. RANNARD)***

Au cours de la construction des 2 blocs de 4 villas (à l'emplacement de l'ancien silo), un niveau supplémentaire a été créé, passant la hauteur de faîtage de 7,90 m à 9.37 m.

Après informations recueillies auprès du service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires, Annick SAJOUS, Adjointe à l'urbanisme, a adressé un courrier à M. Michel Rannard pour qu'il dépose une demande de permis modificatif.

Bien que mise devant le fait accompli, la commune ne peut s'opposer à cette modification qui reste dans la limite de la hauteur autorisée par le règlement du POS fixée à 12 m pour la zone concernée.

❖ ***Affaire CHAUMONTET***

Anne-Laure GUILLET informe le Conseil des derniers éléments reçus concernant l'affaire opposant les Epoux CHAUMONTET à la Commune :

Par jugement du 30 octobre 2015 la commune a été condamnée à verser aux Epoux CHAUMONTET la somme de 27 000 € au titre de troubles dans leurs conditions d'existence et 1 200 € au titre des frais de justice.

Ce jugement a été transmis à l'assureur de la commune pour une éventuelle prise en charge.

Un rendez-vous a été organisé le 20/11/2015 entre Maître TOUSSET, avocat de la commune, Sylvie TARAGON et elle-même. Maître TOUSSET va confirmer les démarches à entreprendre par la commune préalablement à l'exécution des travaux de confortement des berges du ruisseau Le Parnant au droit de la propriété CHAUMONTET, travaux que la commune a été condamnée à réaliser.

Anne-Laure GUILLET rappelle les sommes déjà versées par la commune aux Epoux CHAUMONTET dans cette affaire :

- Jugement du 15/03/2012 : 173 089.71 € (pour travaux et troubles subis par évacuation) + 3 208.05 € d'intérêts
- Jugement du 10/01/2013 : Suite à appel de la commune, la Cour d'appel de Lyon condamne la commune a versé 40 000 € supplémentaires pour les travaux et 15 000 € pour frais divers.

❖ ***Affaire GAEC LA FORET DU RHONE/CALDERON***

L'audience de cette affaire s'est déroulée le 19 novembre dernier devant le tribunal Administratif de Grenoble. Anne-Laure GUILLET précise au Conseil que le jugement rendu n'a pas encore été reçu à ce jour.

❖ ***Réseau Internet***

Le 27 octobre dernier, Annick SAJOUS a rencontré le directeur régional « collectivités locales » ORANGE concernant les problèmes de débit internet sur la commune. La solution proposée est la pose d'une antenne pour le faisceau hertzien « Lancrans-Bellegarde » qui sera installée contre le bâtiment de la Maison pour tous. Un accord écrit a été donné le 12/11/2015. La mise en service devrait intervenir dans le courant du 1er semestre 2016.

❖ ***Gaz appartements Arcine***

Des propositions ont été demandées par Annick SAJOUS auprès de nouveaux fournisseurs de gaz pour l'alimentation des appartements communaux d'Arcine. Cela concerne plus particulièrement l'ancienne mairie où les locataires se voient réclamer des sommes de plus en plus élevées.

❖ ***STEP Arcine*** :

La demande de raccordement, pour l'alimentation électrique de la nouvelle station d'épuration d'Arcine, à charge de la commune, a bien été enregistrée par ERDF. Le devis devrait parvenir rapidement.

L'avant-projet, pour un coût estimatif de 661 071 € HT, a été adopté par le conseil communautaire le 27 octobre dernier. Le dossier sera déposé auprès des différentes instances concernées en vue de l'obtention de subventions.

❖ ***Le Clarcinois***

Christophe BRIQUET indique que sa commission travaille actuellement sur l'élaboration du prochain numéro du Clarcinois à paraître fin janvier 2016.

❖ ***Projet ZAC III***

Le Maire précise que le Groupement Forestier et un propriétaire privé ont accepté de vendre leur terrain situés dans le périmètre de la future ZAC III sur le territoire de Clarafond-Arcine. Le maître d'œuvre de cette opération a été choisi par la Communauté de Communes de la Semine : le Cabinet MONOD-URSOT à Bellegarde.

❖ ***Divers***

Le Maire informe le Conseil :

- Du remplacement du brûleur sur la chaudière de la petite salle des fêtes,
- De la signature du contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour l'alimentation de la mairie et des deux salles des fêtes.

❖ ***Cérémonie des vœux***

La cérémonie des vœux à la population est fixée au samedi 16 janvier 2016 à 11 heures à la grande salle des fêtes.

Le secrétaire de séance,

Christophe BRIQUET

Le Maire,

Jean Marc LAGRIFFOUL

MAIRIE de CLARAFOND-ARCINE 74270

Durant les fêtes de fin d'année,
la mairie sera fermée
du 23 au 31 décembre 2015